

Sainteté nous accorderait la préférence sur l'Angleterre, et que nous la lui demanderions.

Considérée en elle-même, la démarche faite, auprès de Pie IX, par le comte Russell, est conforme aux traditions constantes du gouvernement britannique. En tout temps l'Angleterre a essayé de mettre la papauté dans sa dépendance, en vue de faire tourner à son profit ce pouvoir dont l'Empereur disait, dans sa lettre du 20 mai 1862, que son influence s'étend sur le monde entier.

Nous rappelions dernièrement, dans les colonnes de ce journal, qu'en 1601, la reine Elisabeth avait voulu faire de Clement VIII le pivot d'une ligue contre la maison d'Autriche; qu'en 1794, Pitt avait fait offrir à Pie VI la protection de l'Angleterre, s'il consentait à patronner une coalition contre la France; qu'en 1815 le prince régent, devenu depuis Georges IV, avait fait restituer à Pie VII la Romagne, détenue par l'Autriche, ainsi que Benevent et Ponte-Corvo, détenus par le roi de Naples; et que l'Empereur Alexandre avait fait rendre aux légats du Saint-Siège la préséance dans le corps diplomatique.

Le comte Russell s'est donc borné à tenter, au mois de décembre dernier, ce que ses prédécesseurs ont toujours tenté avant lui, à savoir de confisquer, au profit de la politique anglaise, l'influence immense et universelle exercée par la papauté.

L'influence morale du Saint-Siège a de tout temps, comme on dit, crevé les yeux des grands hommes d'Etat et des grands souverains; il n'y a que certains journaux français qui ne la voient pas.

Ainsi, il n'a dépendu et il ne dépendrait que du pape Pie IX d'aller s'établir à Malte, sous la protection de l'Angleterre; d'y transporter, à bord des vaisseaux anglais, sa personne, son trône, sa cour, les archives du Vatican, les congrégations, les ordres religieux, les ossements des martyrs, tous les restes vénérés des combats livrés pour la Foi. On lui offre la Cite-Lavalette pour capitale, et, dans l'île toutes les conditions d'un établissement digne de lui; c'est-à-dire, évidemment, un budget convenable, et cette même souveraineté que ces mêmes Anglais trouvent illogique et illégitime à Rome; le tout protégé, au besoin, par des fortifications formidables, par une escadre nombreuse et par une garnison qui serait permanente, quoique le comte Russell trouve à redire à notre présence temporaire dans l'Etat pontifical.

Répetons le encore une fois, l'offre du protectorat anglais faite à la papauté n'est que la reproduction fidèle de toutes les tentatives précédentes. Il n'y a donc rien à en dire de ce côté; mais peut-être n'en est-il pas de même, à quelques autres points de vue.

II.

Lorsqu'on a vu pendant quatre ans l'Angleterre travailler avec ardeur, hélas! et avec trop de succès à combattre les vues honorables et pacifiques de la France dans la Péninsule; empêcher la fédération lorsqu'elle aurait pu consolider l'unité par l'autre la nationalité italienne et l'autorité du pape, en associant la tiare à la couronne d'Italie; lancer Garibaldi sur Palerme, sur Naples, finalement sur Rome pour plonger dans le trouble, dans l'angoisse, dans l'épouvante, les hommes et les éléments conservateurs de ce noble et malheureux pays; faire croire aux Italiens que la civilisation sera bannie de leur patrie, tant qu'ils n'auront pas chassé hors de leurs frontières le chef de cette Eglise, qui a donné la civilisation au monde; presser la France de retirer ses soldats de Rome, où ils représentent la société moderne, et où ils seraient remplacés par les soldats autrichiens, qui y représenteraient et y consolideraient les idées anciennes; faire des émeutes à Londres pour demander la déchéance du pape, et donner pour dénouement à tous ces efforts, à toutes ces violences, à toutes ces intrigues, l'offre officiellement adressée au Saint-Siège et reproduite avec instances de se retirer sur le territoire anglais où le gouvernement britannique lui reconnaît les droits qu'il lui a déniés en Italie: c'est, on en conviendra, une profondeur de combinaisons que Machiavel aurait envie.

Au point de vue de la France, que peuvent et que doivent penser les partisans les plus dévoués de l'alliance anglaise, en voyant un gouvernement tracassier et jaloux mêlé à toutes les difficultés de notre politique extérieure, en Syrie, en Grèce, au Mexique, aux Etats-Unis, en Amérique? quel fondement sérieux peut-il y avoir dans l'alliance d'une nation qui, en 1859, s'unissait à l'Autriche pour nous empêcher d'introduire la liberté en Italie; et qui, en 1862, s'unit à Garibaldi, parce que nous ne voulons pas y introduire la révolution?

Et ces journalistes français qui, séduits et entraînés par une fausse notion de la liberté, en cherchant le triomphe dans la chute de la papauté; et ces patriotes italiens qui, aveuglés par des théories, méconnaissent la lustre et la force que la papauté leur donnerait, s'ils savaient s'en faire une alliée, n'ouvriront-ils pas les yeux à l'évidence en voyant l'Angleterre offrir un asile, des flottes et des soldats au Pape proscri?

Nous croyons fermement que cent volumes d'explications n'auraient pas jeté sur la question romaine la moitié de la clarté qui jaillit des offres faites au Saint-Siège par le cabinet anglais. Mazarin, si habile; Richelieu, si ferme; Choiseul, si fier; Pitt, si audacieux, n'étaient que des enfants auprès de lord John Russell.

Personne, excepté lui, n'aurait eu l' Idee de s'attacher, pendant quatre ans, à faire sortir la papauté de l'Italie, pour l'établir

finale sur le territoire et sous la protection du pavillon anglais.

Nous ne savons qu'une chose qui atteigne le niveau de cette audace; c'est la naïveté que le gouvernement anglais a montrée, un instant, en paraissant croire que le pape Pie IX quitterait Rome où il est libre, sous notre garde, pour essayer encore, après Napoléon, la loyauté de l'hospitalité britannique.

GRANIER DE CASSAGNAC,
Député au Corps législatif.

EXTRAIT DE L'EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE. INDUSTRIE ET COMMERCE.

(Suite et fin. — Voir notre dernier numéro.)

Une exposition universelle a été ouverte, cette année, à Londres. Placée sous le haut patronage de S. M. I. le prince Napoléon, la commission instituée pour ce concours a fait appel aux fabricants français. Cet appel a été entendu, et 5,495 exposants sont entrés dans la lice, où ils ont soutenu le rang que nous avons conquis dans les expositions universelles de 1851 et de 1855. Les médailles décernées par la commission royale de Londres et qui, pour nos nationaux, ont été au nombre de 1,629, ainsi que les mentions honorables qui ont atteint le chiffre de 1,060, attestent une fois de plus la vitalité de l'industrie française. Dans peu de jours, une solennité réunira de nouveau les exposants français, et le gouvernement d'écartera aux plus méritants la juste récompense de leurs efforts.

Les expositions universelles ont un caractère d'utilité que l'on ne peut méconnaître. Outre qu'elles mettent tous les peuples en contact plus immédiat, et créent par cela même des relations plus intimes et plus suivies, les grandes expositions permettent d'apprécier les progrès réalisés et donnent à chacun la possibilité d'anchorer ses moyens de production. Sous ce rapport, l'exposition de 1862 aura fourni plus d'un enseignement utile. Sans aucun doute, la France possède un sentiment artistique qui se reflète sur la généralité de ses produits, et pour les objets qui demandent du goût, elle a encore une avance marquée sur ses concurrents. Cependant, sur ce point, de grands progrès ont été faits chez les autres peuples, et notamment en Angleterre. Le prince Albert, dont la mémoire est justement vénérée, proclamait le jour de la clôture de l'exposition de 1851, que le plus grand bienfait dont on puisse doter l'industrie, c'est de donner, par le développement de l'art, un goût plus pur et plus exerce aux producteurs et aux consommateurs.

A partir de ce jour, les Anglais se sont mis à l'œuvre. Les écoles publiques de dessin, qui n'étaient qu'au nombre de 19 en 1852, s'élevaient aujourd'hui à 90, sans compter plus de 270 écoles privées. Le nombre des élèves qui, dans le principe, ne dépassait pas 3,000, atteint aujourd'hui près de 92,000. Ces faits sont consignés dans les rapports des jurés français; ils ont appelé l'attention du gouvernement de l'Empereur, qui veut conserver à la France la prééminence qui lui appartient dans toutes les œuvres d'art et de goût, et qu'elle doit aux créations de ses habiles ouvriers.

Ce but ne peut être sûrement atteint que par le développement de l'éducation artistique et professionnelle, et le département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics s'attachera à réaliser ce progrès par tous les moyens qui sont à sa disposition.

Les réformes accomplies dans la législation du pays, soit à titre général, soit par suite des traités conclus avec l'Angleterre et avec la Belgique, sont maintenant de date assez ancienne pour qu'il soit possible d'en apprécier les résultats.

TRAITÉS DE COMMERCE (1). — 1^o Angleterre. — Pendant les onze premiers mois de 1862, les importations d'Angleterre en France, pour les principales marchandises relevées par l'administration des douanes ont atteint, en dehors des céréales et des soies, dont la valeur est de 86,800,000 fr., le chiffre de 286,078,000 fr., qui comprend le coton en laine pour une somme de 69,442,000 fr. Toute compensation faite entre les augmentations et les diminutions, l'excédant sur 1861 est de 108,375,000 francs.

Pendant la même période, les exportations de produits français à destination de l'Angleterre, mais seulement pour les principales marchandises, se sont élevées au chiffre de 525,295,000 fr. Toute compensation faite entre les augmentations et les diminutions, l'excédant sur 1861 est de 129,900,000 fr.

Voici maintenant le chiffre de quelques-unes des marchandises qui jouent le principal rôle dans les échanges entre les deux pays.

IMPORTATION D'ANGLETERRE.		
(Commerce spécial).		
Métaux.	QUANTITÉS.	VALEURS.
	Kil.	fr.
Fonte brute,	149,551,000	16,450,000
Fers en barres et rails,	41,565,000	5,580,000
Tôles de fer et fer-bl.,	2,650,000	450,000
Autr. fers de t. sortes,	7,023,000	15,064,000
Acier en barres,	1,408,000	1,130,000
Tôles d'acier,	371,000	450,000
Autr. aciers de t. sortes,	410,000	2,483,000

(1) Pour déterminer les valeurs du mouvement commercial entre la France et l'Angleterre, et entre la France et la Belgique, on a appliqué aux quantités relevées par la douane, toutes les fois qu'il ne s'est pas agi de leurs valeurs déclarées, les taux de l'évaluation de l'année 1861.

Fils.		
De coton au kilog.,	717,000	2,729,000
id. au 1,000m,	819,000	
De laine, au kilog.,	439,000	5,272,000
id. au kilog.,	4,401,000	
id. à la valeur,		10,782,000

Tissus.		
De laine pure ou mélangée,		30,600,000
De jute et tapis,	412,000	297,000
De lin et de chanvre,	204,000	1,997,000

EXPORTATION DE FRANCE. (Commerce spécial).

kil.		
Résines,	16,352,000	16,352,000
Laines,	2,125,000	6,586,000
Graines à ensemençer,	5,721,000	7,368,000
Tissus de laine,	2,549,000	60,135,000
Tissus de coton,	493,000	3,436,000
Tissus de soie,	1,288,000	165,425,000
Sucre brut raffiné, brut,	7,513,000	
id. raffiné,	5,472,000	9,746,000
Produits chimiques,	1,633,000	15,830,000
Vins et eaux-de-vie,	18,533,000	54,817,000
Verreries et cristaux,	5,543,000	11,087,000
Peaux préparées et ouvr.,	1,818,000	38,331,000
Modes et fleurs,		2,661,000
Effets à usage,	409,000	8,173,000
Mercerie et boutons,	1,459,000	17,505,000

Malgré le développement de l'importation des fers et des fers, la production n'a cessé de s'accroître en France. Les renseignements officiellement recueillis constatent, comme nous l'expliquerons plus loin, pour l'année 1862, un accroissement sur 1861, de 1,650,000 quintaux pour les fontes, est de 1,178,000 quintaux pour les fers.

Pour les tissus, l'importation, loin de se développer, tend à décroître. Ainsi, pour les tissus de laine, le chiffre total ne dépasse guère 30 millions de francs, alors que, pour les trois derniers mois de l'année dernière, elles s'élevaient à 15,988,000 francs.

Pour les tissus de coton, le chiffre assez faible de l'importation peut s'expliquer par la crise qui pèse sur l'industrie cotonnière.

Quant aux tissus de lin et de chanvre il y a, relativement à 1861, une décroissance qui se chiffre par une valeur de 390,000 fr.

Nos exportations à destination de l'Angleterre se manifestent par un excédant très-prononcé.

Ainsi, pour les tissus de laine, c'est 60 millions contre 42 millions l'année dernière, soit 18 millions de plus.

Pour les tissus de soie, 165 millions de francs contre 128 millions l'année dernière, soit 37 millions de fr. en plus.

Pour les tissus de coton, on constate sur l'année dernière un excédant de 1,198,000 fr.

On voit, d'après les chiffres du tableau qui précède, qu'on les prend dans leur ensemble ou dans leur détail, que le traité du 23 janvier 1860 a favorisé les échanges entre les deux pays. Pour la France, les résultats acquis sont d'autant plus satisfaisants qu'elle a retrouvé en Angleterre une partie des débouchés que la marche amercain lui offrait avant la guerre de la sécession. On sait que l'Angleterre était notre intermédiaire pour le placement de ceux de nos produits qui empruntaient cette voie pour aller aux Etats-Unis d'Amérique. Or, d'après les recherches faites avec le plus grand soin, on ne peut estimer à moins de 90 millions de francs la somme représentée par les produits français qui, portés au compte de l'Angleterre, avaient les Etats-Unis d'Amérique pour destination réelle.

Le progrès est donc considérable, et on doit d'autant plus s'en féliciter qu'il est venu atténuer dans une certaine mesure les souffrances qui devaient naître, pour les principales industries de l'Empire, de la fermeture du marché américain à la suite de la guerre civile qui désola ce pays.

Quant à nos relations commerciales avec la Belgique, elles offrent depuis la conclusion du traité du 1^{er} mai 1861, une activité qui prouve que l'abaissement réciproque des tarifs a été un bienfait pour les deux pays.

Voici, pour les principales marchandises qui s'échangent entre les deux peuples, le chiffre des importations et des exportations pendant les onze premiers mois de cette année.

1 ^o Importation (commerce spécial)	135,937,000
2 ^o Exportation (commerce spécial)	133,501,000

Excédant en faveur des exportations	17,564,000
-------------------------------------	------------

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Haas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Le Caire, le 18 janvier.

Le vice-roi d'Egypte, Saïd-Pacha, est mort cette nuit.

Ismaïl-Pacha a été proclamé à sa place. La tranquillité règne dans le pays.

Athènes, le 18 janvier.

L'Assemblée nationale a terminé la vérification des pouvoirs de ses membres. L'élection du président aura probablement lieu demain. MM. Valbis et Palmides sont les candidats qui paraissent réunir le plus de chances.

La situation générale du pays inspire toujours des inquiétudes.

Berlin, le 18 janvier.

Les diverses fractions du parti libéral à la Chambre des Députés ont tenu une réunion particulière dans laquelle on a décidé d'envoyer une adresse au roi en réponse au discours d'ouverture de la session.

Munich, 18 janvier.

La Gazette de Bavière dément la nouvelle, donnée par la Patrie, que les gouvernements de Bavière, de Wurtemberg et de Hesse aient fait des démarches à Paris pour arriver à la révision de quelques articles du traité de commerce franco-prussien.

New-York, 8 janvier.

Le ministre français à Washington a convoqué le consul de France de la Nouvelle-Orléans et l'a remplacé par M. Fanconnet.

Alexandrie, 18 janvier au soir.

Saïd-Pacha est mort cette nuit à deux heures du matin, après huit jours de souffrance. Ismaïl-Pacha, son neveu, a été proclamé vice-roi. Tout s'est passé avec calme.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Exposition universelle de 1862

(A Londres. — Section française).

COMMISSION IMPÉRIALE.

Paris, le 17 décembre 1862.

S. M. l'Empereur a décidé qu'elle conférerait, le 25 janvier prochain, des distinctions honorifiques aux exposants dont les mérites ont été signalés par la commission impériale. Cette distribution aura lieu dans la grande salle du Louvre, à une heure de l'après-midi.

La commission impériale a reçu des commissaires de Sa Majesté britannique les médailles décernées par le jury international aux exposants français. Ces médailles seront distribuées au Palais de l'Industrie dès le 20 de ce mois. Quant aux diplômes des mentions honorables, la commission les enverra par la poste aussitôt qu'elle les aura reçus.

La grande salle du Louvre ne pouvant contenir un nombre de personnes à peu près égal à celui des exposants récompensés par des médailles, les places seront d'abord réservées à ces derniers. Des billets d'admission seront délivrés en même temps que les médailles à ces exposants ou aux agents accrédités par eux. Cette distribution aura lieu à partir du mardi 20 janvier, chaque jour, de midi à six heures, au Palais de l'Industrie (porte n^o IV).

Les billets qui n'auraient pas été réclamés le jeudi 22 janvier seront tenus à la disposition des exposants qui ont obtenu des mentions honorables. Ceux-ci seront admis à les retirer, le vendredi et samedi 23 et 24 janvier, concurrentement avec les exposants récompensés par des médailles, qui ne se seraient pas antérieurement présentés. (Moniteur).

SOUSCRIPTION

en faveur des ouvriers cotonniers de la Seine-Inférieure.

Les souscriptions sont, à dater de ce jour, reçues au bureau du JOURNAL DE ROUBAIX.

Nous mentionnerons dès aujourd'hui, la souscription suivante de :

MM. Ernoult-Bayart, Maire de la ville de Roubaix,	fr. 100
Julien Lagache, adjoint,	100
Constantin Descat, id.	100
J. Renaux-Lemerre, id.	100

Nous avons annoncé que Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, vient d'adresser aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale pour demander une quête générale dans toutes les paroisses en faveur des pauvres ouvriers rouennais.

Après avoir cité un passage de la lettre si touchante et si belle de Mgr de Bonnechose, Mgr. Dupanloup s'écrit :

« Voilà comment s'exprime celui qui a vu de ses yeux et touche de ses mains les maux qu'il signale, et aucune voix ne pourrait égaler l'accent de son émotion éloquent et de ses ardeutes instances.

Je ne me pardonnerais pas de rester sourd à cet appel et de ne pas m'associer auprès de vous à cette touchante prière.

Et plus loin :

« Des millions seraient nécessaires, pour les plus urgents besoins ! On le sait, on connaît aujourd'hui l'affreuse vérité; un appel a été adressé à la charité publique. Le premier élan n'a pas été vif, avouons-le tristement. Chacun semble compter sur autrui. C'est l'affaire des industriels, disent les uns; ils ont fait fortune à l'aide de leurs ouvriers; qu'ils les nourrissent aujourd'hui. C'est l'affaire du département, disaient les autres; chacun chez soi, chacun pour soi. C'est l'affaire de l'Etat, repète la masse indifférente, dont l'apathie ne sait que lever les yeux, non jusqu'au ciel, mais jusqu'au gouvernement. Tristes prétextes, fâcheux délais ! L'Etat, les départements, les industriels, les ouvriers, c'est nous tous, sans distinctions d'opinion, de professions, de localités, ni de plus ou de moins dans les devoirs.

« Est-il besoin de vous rappeler. M. T.-C. F., que nous aussi nous avons eu un jour nos malheurs ! Nous avons vu, nous pouvons revoir encore, notre fleuve débordant sur la ruine. Lorsque ce redoutable fleuve de l'inondation vint fondre sur nous, de tous côtés on s'empressa de nous secourir. Le département de la Seine-Inférieure fut

l'un de ceux qui nous envoyèrent le plus promptement leurs armées. Et certes, quand l'occasion leur eût manqué de nous faire autrefois du bien, ne devrions-nous pas encore, dans leur détresse, tendre à ces malheureux ouvriers une main secourable ?

« Il y aurait quelque chose de plus affreux que la calamité qui règne sur Rouen : ce serait l'indifférence de la France pour les victimes. Une nation n'est pas ruinée parce qu'une de ses provinces souffre; une nation est déshonorée si l'égoïsme y règne et demeure sourd à la souffrance.

« Pour moi, je veux rendre justice à tous. A la presse d'abord : instrument dangereux des passions, elle est aussi et elle vient de se montrer, non-seulement dans les journaux catholiques, mais dans d'autres, l'instrument puissant du bien : elle prête sa voix retentissante au malheur; ce que nous disons dans l'enceinte des temples, elle le répand dans le monde entier, partout, chaque jour. Plus libre en Angleterre, aidée par des correspondances, des réunions, des comités que rien n'entrave, elle a produit par la sainte agitation de la charité, d'immenses résultats. En France, elle a fait ce qu'elle a pu.

« Je rends justice aux écoles, aux bons instituteurs, religieux ou laïques, aux classes d'adultes, aux sociétés bienfaisantes, aux bons livres, à toutes les sources de l'enseignement, auxquelles nous devons en partie la tenue pacifique, la dignité calme des populations ouvrières. Il y a vingt-cinq ans, la charte des grains produisit des actes de barbarie. Les ouvriers savent bien aujourd'hui que les crises, les variations de prix, les chômages ne dépendent pas des richesses, des patrons, des gouvernements. A Manchester comme à Rouen, le progrès des tueries s'unit aux conseils de la résignation chrétienne, et nous devons le signaler à la béni-sance.

Mgr Dupanloup termine sa lettre pastorale par ces mots :

« Allons à la misère comme nous irions au feu, pour la combattre et pour la vaincre. »

Les électeurs n'ont plus que cette semaine pour se rendre aux mairies et y vérifier les listes électorales.

Le dernier délai expire dimanche prochain; aucune réclamation ne pourra plus être admise, et les listes seront définitivement arrêtées.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, la chasse à tir en plaine est interdite dans le département du Nord, à partir du 1^{er} février 1863.

La chasse à courre, à cor et à cris, est autorisée jusqu'au 1^{er} avril dans les bois et forêts.

L'usage du chien d'arrêt sera permis jusqu'à cette époque pour la chasse à la becasse, dans les bois et futaies.

La chasse au marais, à une distance de vingt mètres des francs bords des canaux et rivières pourra s'exercer jusqu'au 15 avril, sans qu'il soit nécessaire de se servir de batelets et de buttes.

Il en sera de même dans les prairies de la vallée de la Sambre soumise aux inondations.

La chasse du gibier d'eau et de passage sur les bords de la mer, interdite également le 15 avril, sera ouverte à partir du 1^{er} août.

La plupart des journaux n'ont donné que des détails fort incomplets sur les conséquences de l'accident qui a eu lieu dimanche à la station de Louvres.

Le train parti de Paris à midi et attendu à Amiens à trois heures n'est arrivé qu'à six heures et demie. — La machine s'est heurtée contre un wagon de marchandises. Un assez grand nombre de voyageurs ont été blessés, quelques-uns ont été très grièvement; ces derniers ont été transportés à Paris.

Ces renseignements nous sont donnés par le Mémorial d'Amiens.

Une somme de 900 francs en pièces d'or a été trouvée aujourd'hui sur la voie publique par le nommé Henri Vandebrouck, âgé de 19 ans, marchand de bois, né à Roubaix, qui s'est empressé d'en opérer le dépôt entre les mains de M. le Commissaire central.

Cette somme a été remise immédiatement à la personne qui l'avait perdue. Une récompense bien méritée a été acceptée par Henri Vandebrouck.

La tempête qui s'est déchainée la nuit dernière sur notre ville a causé des dégâts nombreux et plusieurs accidents. Des tuiles sont tombées en grande quantité, des lanternes ont été enlevées et les débris transportés au loin par la force du vent. Un voyageur, qui se rendait de bonne heure à la station a été, dit-on, assez gravement blessé par la chute d'un châssis.

Sur les routes de Lannoy et de Croix, des arbres ont été déracinés.

Voici le revenu probable des six grandes compagnies de chemin de fer pour l'exercice qui vient de finir, d'après un calcul approximatif basé sur les recettes publiées par ces compagnies.

Ouest, 36 à 37 par action; Orléans, 160 francs; Paris-Lyon-Méditerranée, 78 fr. 50 cent.; Est, 37 francs; Midi 54 francs 80 centimes; Nord, actions anciennes, 61 fr.; actions nouvelles, 40 fr.